

Conditions générales des Chambres d'hôtes

LE CLOS EN PROVENCE

1/ Durée du séjour : le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

2/ Utilisation des lieux : Il s'engage à rendre les chambres en bon état et s'engage à assumer les frais engagés pour toutes les dégradations causées.

3/ La propriété est réservée seulement aux locataires.

4/ La réservation devient effective dès que les hôtes auront fait parvenir aux propriétaires, un acompte de 30% du montant total du prix du séjour, non remboursable en cas de désistement, et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Le versement de l'acompte implique l'acceptation des présentes conditions générales. Le deuxième exemplaire est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises hors taxe de séjour. (La taxe de séjour est un impôt local, qui n'est pas inclus dans le prix de la location de l'hébergement, que les propriétaires reversent ensuite au trésor public.)

5/ Arrivée : l'accueil se fera de 17 heures à 19 heures. Les chambres doivent être libérées pour 11h le jour du départ. Les petits déjeuners sont servis de 8h à 10h.

6/ Toute annulation doit être notifiée par lettre ou e-mail (après appel téléphonique) aux propriétaires. Si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le début du séjour, l'acompte est gardé et le propriétaire se réserve le droit de demander la totalité de la somme du séjour. Cependant si nous arrivons à relouer la chambre cet alinéa est caduque.

En cas de longs séjours, nous vous recommandons de contracter une assurance annulation.

7/ Annulation par le propriétaire : Lorsque, avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, il doit informer le client et s'assurer que le message a bien été reçu par le client. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

8/ Interruption du séjour : en cas d'interruption du séjour par le Client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

9/ Capacité : La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires, sans pour cela annuler la réservation.

10/ Animaux : Les animaux ne sont pas admis. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de réservation à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Il est formellement interdit de fumer dans les chambres.

11/Les propriétaires rappellent à leurs hôtes l'absence de surveillance de la piscine. Son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires et aux personnes séjournant en chambre d'hôtes. Pour votre confort des serviettes de piscine vous sont proposées gracieusement.

Les propriétaires déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de noyade.

Lu et approuvé

Date et signature